

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du lundi 24 juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 20 juillet 2017.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'Ordre du Jour suivant :

- 1- Approbation des PV des séances ordinaires du 30.06.2017 et du 04.07.2017.
- 2- Emprunts – Choix de l'organisme financier.
- 3- Convention de déneigement
- 4- Questions diverses

Présents: Jean-Jacques TAVERNIER, Jean-Paul HILAIRE, Claudine MAURY, Michel ROUSSEL et Alain TISSERANT.

Absente excusée : Nicole BARTH qui a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER

Absents: Pascal GEORGE et Domenico LUZI

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL

1-Approbation des PV des séances ordinaires du 30.06.2017 et du 04.07.2017.

Aucune observation n'étant formulée quant aux PV des séances ordinaires des 30.06.2017 et 04.07.2017, ceux-ci sont approuvés.

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

2-Emprunts – Choix de l'organisme financier.

Le Maire expose les propositions formulées par 3 organismes financiers à propos des 2 emprunts à contracter en vue de financer les travaux d'Assainissement Collectif Communal.

Emprunt à long terme d'une durée de 25 ans d'un montant de 112.000,00 € (échéance annuelle)

| ORGANISMES FINANCIERS | TAUX FIXE | FRAIS DOSSIERS | MONTANT ECHEANCE |
|-----------------------|-----------|----------------|------------------|
| Caisse d'Epargne | 2.30% | 150.00 | 5 940.71 |
| Crédit Mutuel | 1.50% | 150.00 | 5 380.70 |
| Crédit Agricole | 2.22% | 500.00 | 5 885.22 |

Emprunt à court terme d'un montant de 113.500,00 € (échéance annuelle).

| ORGANISMES FINANCIERS | DUREE | TAUX | FRAIS DOSSIERS | MONTANT ECHEANCE |
|-----------------------|-------|----------------|----------------|------------------|
| Caisse d'Epargne | 3 ans | Fixe 0.95% | 113.50 | 1 078.25 |
| Crédit Mutuel | 3 ans | Fixe 0.85% | 150.00 | 964.75 |
| Crédit Agricole | 2 ans | Variable 0.80% | 500.00 | 908.00 |

Le Maire propose de retenir les offres financières de l'organisme CREDIT MUTUEL, tant pour l'emprunt à long terme que pour celui à court terme.

Après en avoir délibéré et pour financer les travaux d'Assainissement Collectif Communal, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de contracter 2 emprunts auprès de l'organisme financier CREDIT MUTUEL :
 - L'un, à court terme, sur 3 ans, d'un montant de 113 500.00 € (taux réel fixe de 0.85%, frais de dossier de 150.00 €)
 - L'autre, à long terme, sur 25 ans, d'un montant de 112 000.00 € (taux fixe à 1.50%, frais de dossier 150.00 €)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à ces emprunts
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à inscrire au budget « Eau et Assainissement » les crédits nécessaires pour financer les remboursements de ces 2 emprunts.

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

3-Convention de déneigement

Le maire expose les difficultés relatives à la mise en œuvre de la convention de déneigement avec la Commune de Ruppès, pour la saison à venir, invitant le Conseil Municipal à la dénoncer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DENONCE** la convention de déneigement avec la commune de Ruppès, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »

4-Questions diverses

La séance est levée à 21h02.

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER